

– JUIN –  
**2025**

LETTER D'INFORMATION N°1

# PROJET ÉOLIEN DES PUITS-JAUNAY

## Bonjours à toutes et à tous,

En ce début d'été, nous souhaitons vous faire part du développement d'un projet éolien sur votre commune, porté par notre société ENERTRAG.

Au travers de ce projet, nous souhaitons contribuer – avec vous – à la transition énergétique de nos territoires, afin de lutter ensemble contre le dérèglement climatique.

Si un projet éolien comporte une haute dimension technique, c'est aussi et surtout une aventure humaine, entre un porteur de projet et les acteurs du territoire qui l'accueille. Notre objectif ? Co-construire ensemble le meilleur projet pour votre territoire !

Pour rendre cela possible, nous lançons dès cet été une démarche de concertation et d'information via le concours d'une agence spécialisée, Demopolis Concertation.

Nous aurons ainsi très prochainement le plaisir de vous rencontrer, et ne doutons pas que nos échanges seront aussi riches que passionnantes !

Dans l'attente, nous vous souhaitons une bonne lecture de cette première lettre d'information.



**Brithany  
CAPA-PAZ**

Cheffe de projet



**Zineb  
OUCHAHED**

Chargée de concertation



## ENERTRAG : QUI SOMMES-NOUS ?

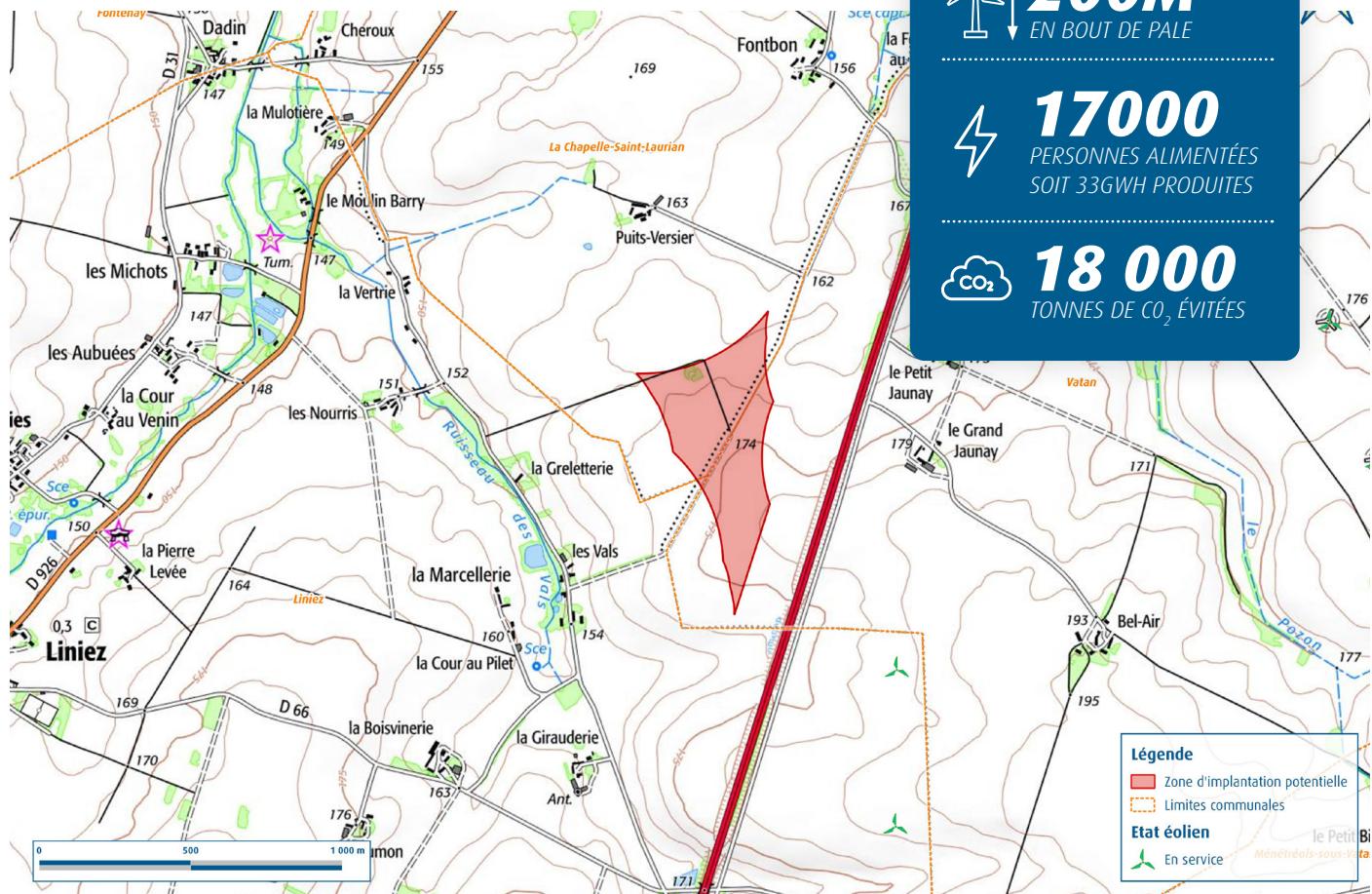
ENERTRAG France est un producteur indépendant d'énergie renouvelable. Depuis 25 ans, nous contribuons à l'effort de transition énergétique par la production d'énergie éolienne, solaire, ainsi que l'hydrogène et le stockage.

Nous accompagnons les acteurs du territoire dans l'amélioration de leur efficacité énergétique au bénéfice de la transition énergétique.

Du développement à l'exploitation, nos projets sont une réponse efficace à l'urgence climatique, et le dynamisme économique, social et environnemental des territoires.

# DECOUVREZ LE PROJET

Depuis 2022, ENERTRAG étudie la possibilité d'implanter un parc éolien sur les communes de La Chapelle Saint Laurian et Vatan, en extension d'un parc existant à proximité de l'autoroute. Après de premiers contacts avec les élus et agriculteurs encourageants, ainsi qu'une évolution de notre zone d'étude au regard des contraintes locales, nous avons acté le lancement des études d'impact et de vent de ce projet début 2025. Les études débutent cet été, veuillez trouver ici les premières grandes composantes du projet.



## LES CHIFFRES CLEFS

**JUSQU'A 3**  
ÉOLIENNES MAXIMUM

**200M**  
EN BOUT DE PALE

**17000**  
PERSONNES ALIMENTÉES  
SOIT 33GWH PRODUITES

**18 000**  
TONNES DE CO<sub>2</sub> ÉVITÉES

## LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL DU PROJET

### 2022

Premiers contacts avec les élus et les agriculteurs, levée de contraintes préalables

### 2025

Lancement des études et de la concertation, installation du mât de mesure

### 2026

Réalisation du dossier d'étude d'impact

### 2027

Dépôt de la demande d'autorisation environnementale, instruction et enquête publique

### 2028

Décision préfectorale

## ET ENSUITE ?

A l'issue de l'obtention de l'autorisation par le Préfet, s'ouvrira une phase de préparation puis de chantier et de raccordement, suivie de la mise en service du parc. Celui-ci sera exploité directement par ENERTRAG sur une durée de 20 à 30 ans environ !

# **TOUT SAVOIR SUR LE MÂT DE MESURE ET L'ÉTUDE DES VENTS**

## **A QUOI SERT L'ÉTUDE DES VENTS ?**

L'étude des vents est une étape essentielle pour définir l'implantation d'un parc éolien. Elle permet de quantifier, entre autres, la vitesse, la fréquence et la direction des vents. Les données récoltées sont ensuite interprétées et corrélées avec les données des stations Météo France. A terme, ces données viseront à évaluer la production potentielle d'un parc éolien et à optimiser son implantation.

## **LA FICHE D'IDENTITÉ DU MÂT DE MESURE**

**Période d'installation**  
Juillet 2025

**Durée des travaux**  
2 à 3 jours

**Durée de présence du mât**  
1 à 2 ans

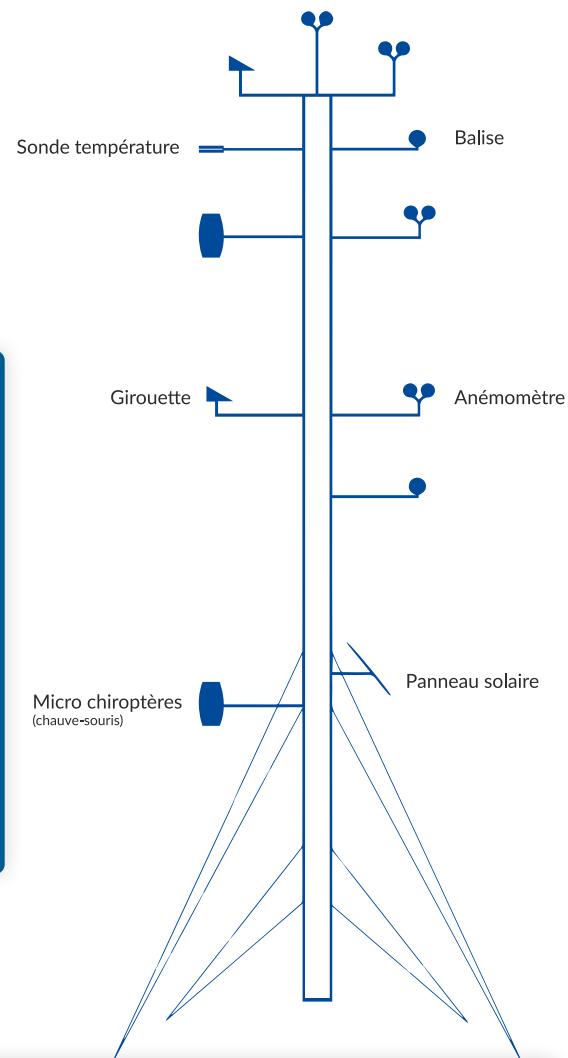
**Hauteur du mât**  
120 m

**Fonctionnement**  
autonome via des panneaux solaires

**Types d'appareils présents sur le mât**  
anémomètres, girouettes, micros, thermomètres

## **QU'EST CE QU'UN MÂT DE MESURE ?**

Le mât de mesure est une structure métallique équipée de différents appareils de mesure du vent. Le mât permet également d'enregistrer l'activité des chauves-souris en altitude, grâce à des sonomètres. Celui-ci est installé sur la zone d'études en lancement de projet, pour une durée pouvant aller de 1 à 2 ans en moyenne.



## **EST-CE QUE CELA VEUT DIRE QUE LES ÉOLIENNES SERONT INSTALLÉES AU MÊME ENDROIT ?**

Si notre projet aboutit, les éoliennes seront effectivement installées à proximité de l'emplacement du mât de mesure, sur la zone d'étude que vous avez découvert en page 2. Néanmoins rien ne garantit qu'une éolienne soit construite sur le lieu exact du mât de mesure !

## **POURQUOI INSTALLER LE MÂT EN JUILLET, DURANT LA PÉRIODE DE CONGÉS ESTIVALS ?**

Les mâts de mesure sont généralement installés en été ou en hiver afin que cette étape soit la moins gênante possible pour l'activité agricole présente sur la parcelle.

# **EN ATTENDANT NOS PROCHAINES RENCONTRES... NOUS REPONDONS À VOS PREMIÈRES QUESTIONS !**



## **QUELLES ÉTUDES SONT MENÉES POUR UN PROJET ÉOLIEN ?**

Quatre principales études sont réalisées dans le cadre d'un projet éolien : étude écologique (faune / flore), étude paysagère, étude acoustique et étude des vents. Couplées aux échanges et réflexions menés en concertation avec les acteurs locaux, ces études ont pour objectif de s'assurer que le projet s'insère respectueusement dans son territoire d'accueil.



## **CONCRÈTEMENT, QUELS SERONT LES AVANTAGES POUR NOUS ?**

L'arrivée d'un parc éolien sur votre commune vous permettra de participer activement à la transition énergétique (limitation du recours aux énergies fossiles), de redynamiser économiquement votre territoire et enfin de bénéficier de retombées économiques et fiscales. Votre commune percevra ainsi un impôt durant toute la durée de vie du parc (20 à 30 ans), facilitant la mise en œuvre de projets locaux !



## **LE PARC ÉOLIEN VA-T-IL FAIRE DU BRUIT ?**

Un bruit sera en effet généré par le parc, toutefois les études acoustiques vont veiller à le maintenir dans les seuils réglementaires : nous évaluerons le niveau sonore ambiant sans le parc, simulerons le bruit rajouté par le parc, analyserons les scénarios pour le faire évoluer, afin que le bruit supplémentaire engendré par les éoliennes n'excède pas 3 décibels la nuit et 5 décibels le jour. En moyenne, les éoliennes émettent 35 décibels à 500 mètres de distance... soit l'équivalent d'un réfrigérateur.



## **COMMENT VA SE PASSER LA DÉMARCHE DE CONCERTATION ET D'INFORMATION ?**

A l'issue de la diffusion d'une première information et d'une rencontre en porte-à-porte cet été, l'équipe d'Enertrag et Demopolis Concertation (partenaire concertation) vous retrouvera dès la rentrée pour de premiers événements d'information, d'échange, de réflexion... et ce durant toute la durée du projet, pour répondre à vos questions et enrichir le projet de vos idées. Dans l'attente, un site web est d'ores et déjà disponible ici : [www.projeteolien-puits-jaunay.fr](http://www.projeteolien-puits-jaunay.fr)



## **RESTEZ CONNECTÉS !**

Pour ne rien rater des dernières actualités du projet et dialoguer avec le développeur

**[WWW.PROJETOILEN-PUITS-JAUNAY.FR](http://www.projeteolien-puits-jaunay.fr)**



### **HUGO BERROCHE**

Consultant concertation et communication publique  
[hugo.berroche@demopolis-concertation.fr](mailto:hugo.berroche@demopolis-concertation.fr)

**demopolis**  
concertation

### **BRITHANY CAPA-PAZ**

Cheffe de projet  
[brithany.capa-paz@enertrag.com](mailto:brithany.capa-paz@enertrag.com)

 **ENERTRAG**  
Une énergie d'avance